

Bordereau de signature

DL_556

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, <i>Application GF</i>	21/09/2023	 Visa
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	21/09/2023	 Visa
Gaelle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	25/09/2023	 Visa
Hélène BURGAT, <i>MAIRE</i>	25/09/2023	 Signature  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		 Archivé

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

14/09/2023

AFFICHEE LE :

14/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE
DE LA LISTE
DES DÉLIBÉRATIONS

21 septembre 2023

L’an deux mil vingt trois, le 20 septembre , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de Mondeville, dûment convoqué, s’est réuni par dérogation exceptionnelle à l’article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales dans la Salle des fêtes communale, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHAN-GEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Fabienne KACZMAREK, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Josiane MALLET à Hélène BURGAT, Mickaël MARIE à Bertrand HAVARD, Dominique MASSA à André VROMET, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTION D’ÉQUILIBRE 2022 AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

DELIBERATION N° **DELIB/2023/084**

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Le budget annexe Transport retrace les dépenses et les recettes liées à l'utilisation du bus de la Ville, dans le cadre du transport périscolaire (activité principale) et du transport des écoles et des associations (activité secondaire).

Les recettes 2022 de ce budget sont issues de facturations envoyées aux écoles ou aux associations pour la participation aux frais de déplacement. Le montant de ces recettes s'élève à 383,77 €.

Les dépenses de ce budget sont principalement des dépenses de personnels, d'entretien et de carburant. Le montant s'élève à 56 878,78 €.

Le déficit de ce budget est donc de 56 495,01 € Il convient de verser une subvention d'équilibre du budget principal de la Ville vers le budget annexe Transport pour ce montant. Ce montant avait fait l'objet d'un rattachement sur l'exercice 2022.

Ainsi,

Après consultation de la commission Finances, moyens généraux et commande publique du 12 septembre 2023,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** le versement de la subvention d'équilibre pour l'exercice 2022 du budget principal au budget annexe Transport pour un montant de 56 495,01 €.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT